

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**



HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant

☎ : 02.48.61.33.17

✉ : mairie@chateaumeillant.fr

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves KERAIN, conseiller municipal, doyen d'âge

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 18 + 1 pouvoir
Nombre de votants : 19

Date de convocation du conseil : 16 mars 2026

Présents: M. Martial DAGOIS, Mme Nathalie CARION POUSSIN, M. Victor PERROT, Mme Christine LUREAU, M. Daniel LAFAIX, Mme Marie-Noëlle FRANCOIS, M. Pascal BOURON, Mme Isabelle SAINT-JUST, M. Benoit COURZADET, Mme Carole TARDIVAUD, M. Jean-Baptiste BARBIN, Mme Luce-Reine BRIDON, M. Jean-Yves KERAIN, Mme Christelle LAMBOURG, M. François CAPEL, M. Frédéric DURANT, Mme Sophie SAMMUT, M. Guillaume CARON

Absent excusé: M. Gilbert CAIA qui a donné pouvoir à M. Frédéric DURANT

M. Victor PERROT été désignée secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 20 MARS 2026

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 mars 2026

- Décisions du Maire

- 01 Election du Maire
- 02 Détermination du nombre d'Adjoints
- 03 Election des Adjoints
- 04 Lecture de la Charte de l'élu local
- 05 Création de la commission finances et désignation des membres
- 06 Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 MARS 2026

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 2 mars 2026.

DECISIONS DU MAIRE

- Décision n° 004/2026 du 09/03/2026 – Achat d'une concession cinquantenaire de 3 m² à Madame Pauline NAVARRO née SAINT-JUST pour la sépulture individuelle de M. Didier SAINT-JUST

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2026 – 009

ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-7 et L 2122-8,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M. Victor PERROT est désigné secrétaire de séance pour assurer ces fonctions.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Est candidat :

M. Martial DAGOIS

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés :19
- majorité absolue :10

A obtenu :

- M. Martial DAGOIS : 19.vox

M. Martial DAGOIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire

DELIBERATION n° 2026 – 010

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;

Considérant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer le nombre d'adjoints à quatre (4)

DELIBERATION n° 2026 – 011

ELECTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-4 et L.2122-7-2

Vu la délibération de ce jour relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération de ce jour fixant à quatre (4) le nombre d'adjoints,

Considérant que le Conseil Municipal élit parmi ses membres les adjoints au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité sur ces listes,

Considérant que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant la liste d'adjoints candidats comprenant :

- Mme Nathalie CARION POUSSIN
- M. Victor PERROT
- Mme Christine LUREAU
- M. Daniel LAFAIX

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Présents :	18
- Pouvoir :	1
- Votants :	19
- nombre de bulletins :	..19
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	19
- majorité absolue :	10

Ont obtenu :

- Mme Nathalie CARION POUSSIN :	19 voix
- M. Victor PERROT :	19 voix
- Mme Christine LUREAU :	19 voix

- M. Daniel LAFAIX : 19 voix

Sont proclamés élus :

- Mme Nathalie CARION POUSSIN
- M. Victor PERROT
- Mme Christine LUREAU
- M. Daniel LAFAIX

Monsieur le Maire propose de reporter à la prochaine séance le sujet relatif à la création et la composition de la commission finances.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de réunir le prochain conseil municipal le vendredi 27 mars 2026 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 20 mars 2026 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,
Martial DAGOIS

Le Secrétaire de Séance,
Victor PERROT